

Taxe d'accise—Loi

Deuxièmement pour diverses raisons de concurrence, la subvention moyenne versée pour chaque baril de brut importé est plus élevée que la taxe imposée sur chaque baril de brut exporté en dépit du remaniement au programme d'indemnisation annoncé le 26 juin par mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald).

Même en tenant compte de la hausse du prix national qui passe de \$6.50 à \$8.00 le baril et des modifications apportées récemment au programme d'indemnisation des importations, le coût net de la subvention au pétrole importé dans l'Est du Canada demeure élevé. Bien qu'il soit toujours difficile de fournir des données précises quant à la valeur des échanges, surtout dans le domaine de l'énergie, nous croyons que le déficit variera entre 400 millions et 600 millions de dollars cette année.

Il serait naturellement beaucoup plus important si les principaux pays exportateurs de pétrole augmentaient sensiblement le prix mondial du pétrole. Quoiqu'il arrive, il est évident que si nos exportations continuent de diminuer et comme elles sont délibérément ralenties par le gouvernement afin de protéger nos réserves qui s'épuisent, et si les importations ne cessent de s'accroître, le Trésor fédéral devra payer très cher le maintien d'une politique nationale d'un prix unique pour le pétrole.

En plus de la hausse considérable du coût net du programme d'indemnisation des importations, il faut aussi remarquer que les paiements de péréquation que le gouvernement fédéral verse aux provinces sont sensiblement plus élevés. C'est ainsi que par suite de la hausse du prix du pétrole et du gaz naturel et des nouvelles taxes provinciales visant les richesses naturelles, et compte tenu des modifications proposées dans le bill C-57 à la loi sur les arrangements fiscaux, qui a franchi l'étape de la troisième lecture hier, les paiements de péréquation aux provinces au cours de l'année financière en cours augmenteront de quelque 200 millions de dollars par suite de l'accroissement des recettes provenant du pétrole et du gaz dont il est tenu compte dans le calcul des paiements de péréquation.

Une des grandes questions que le gouvernement a dû étudier, une question qui, c'est compréhensible, mérite fort bien d'être débattue à la Chambre et au pays, est celle de savoir comment répartir ce lourd fardeau financier. La Chambre se souviendra que la position de base du budget était que nous devrions maintenir le stimulant des mesures du budget de novembre dernier et le stimulant additionnel assuré par ce que les économistes appellent le fonctionnement des stabilisateurs automatiques dans notre économie, ce qui, par suite de la poussée soutenue de cette expansion, mais compte tenu de la baisse des recettes fiscales, de la hausse des paiements d'assurance-chômage et de la hausse des facteurs de coût découlant de l'inflation même, a entraîné un déficit record de trésorerie cette année de 5.3 milliards de dollars.

Nous estimons—et je l'ai clairement exposé le soir du budget—qu'il serait très peu judicieux d'ajouter encore à ce besoin de trésorerie à cause des répercussions néfastes qu'une telle décision pourrait avoir sur les forces inflationnistes et à cause de la tension excessive qu'elle pourrait imposer aux marchés de capitaux canadiens parce que le ministre des Finances devrait aller y chercher ces sommes. C'est à cause de cette contrainte cruciale que le gouvernement a décidé de procéder à un remaniement important de ses priorités.

Comme je l'ai indiqué à la Chambre le soir du budget, nous entendons réduire les dépenses gouvernementales

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

prévues pour 1975-1976 d'environ 1 milliard de dollars, et ces réductions ont alors été pleinement exposées et déposées à la Chambre. Nous le faisons de façon à pouvoir redéployer nos ressources au cours des deux prochaines années par des mesures spéciales visant à relancer la construction domiciliaire, étendre les programmes directs de création d'emplois et de formation en cours d'emploi et maintenir le mouvement d'investissement de capitaux de l'industrie canadienne.

Vu notre ferme conviction que le coût rapidement croissant de maintenir un prix national unique pour le pétrole partout au Canada ne devrait pas entraîner une autre hausse substantielle du déficit de trésorerie déjà important prévu pour cette année, le gouvernement a décidé qu'il n'avait pas d'autre choix pratique et réaliste que de chercher des recettes compensatrices additionnelles.

Nous avons décidé par principe qu'il était juste et raisonnable que les consommateurs de pétrole à des fins personnelles soient appelés à supporter le fardeau financier de l'instauration au Canada d'une politique nationale d'un prix unique du pétrole qui demeure bien inférieur aux prix internationaux. Nous en avons cependant conclu qu'il serait contraire à l'intérêt du pays d'imposer ce coût additionnel aux produits pétroliers utilisés directement comme combustible dans les fermes, les manufactures et toute autre entreprise à un moment où notre économie est déjà soumise à des pressions où sa position concurrentielle est en danger à cause de l'escalade des coûts et des prix. Il n'était pas non plus dans l'intérêt du pays de faire payer la taxe d'accise sur l'essence aux hôpitaux ou aux organisations d'éducation, de bien-être ou de charité. Nous avons également tenu compte du fait que le combustible domestique devrait être exempté d'une telle taxe en raison de sa nature essentielle.

Le gouvernement a donc décidé de restreindre l'application effective de la taxe d'accise à l'essence servant à la consommation personnelle, ce qui constitue en général l'un des besoins les moins essentiels de cette ressource de plus en plus rare. C'est aussi un domaine qui offre dans l'immédiat le plus de discrétion en matière de conservation. À cette fin, la taxe d'accise spéciale sur l'essence, imposée au niveau du fabricant ou de l'importateur, sera remboursée à tous les usagers exempts. Mon collègue, le ministre du Revenu national (M. Basford), fera sous peu une déclaration concernant les modalités réelles de remboursement.

● (1600)

Comme je l'ai mentionné dans mon exposé budgétaire, la taxe d'accise spéciale sur l'essence apportera 350 millions de dollars de plus dans nos coffres pour l'année financière en cours, et quelque 525 millions de dollars sur une période de 12 mois. On a donné à entendre dans certains milieux que ce montant, joint aux recettes additionnelles que le gouvernement fédéral toucherait par suite du prix plus élevé du pétrole et du gaz naturel, constituerait une augmentation de recettes deux ou trois fois plus grande que celle qui serait nécessaire pour compenser le déficit consécutif au programme de compensation des importations. Cette conclusion est tout à fait erronée.

Comme je viens de l'indiquer, la taxe d'accise spéciale sur l'essence rapportera environ 525 millions par an. En outre, les hausses de prix du pétrole et du gaz naturel ajouteront 250 millions aux recettes de l'impôt fédéral sur les sociétés. Ces deux sources rapporteront donc 775 millions au trésor fédéral.

Cependant, de cette somme il faut soustraire le déficit de 400 à 600 millions du programme de subvention du